



<p><b>Direction générale de l'alimentation</b> <b>Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales</b> <b>Bureau du pilotage du programme "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"</b> 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955</p> <p><b>Direction générale de l'alimentation</b> <b>Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales</b> <b>Bureau exportation pays tiers</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>DGAL/SDPRAT/2014-137</b></p> <p><b>20/02/2014</b></p>
---	---

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**  
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**  
**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Séminaires portant sur « L'agroalimentaire, une filière prioritaire à l'export »

<b>Destinataires d'exécution</b>
DRAAF DRIAAF DD(CS)PP DAAF Responsables locaux de formation (RLF)

**Résumé :** Le MAAF souhaite faciliter l'accès des pays tiers aux exportateurs. Il s'agit de l'une des 7 priorités d'action du gouvernement pour soutenir l'internationalisation des entreprises agroalimentaires qui ont été annoncées par le ministre du commerce extérieur, Madame Nicole BRICQ, et par le ministre délégué chargé de l'agroalimentaire, Monsieur Guillaume GAROT. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'apporter aux exportateurs, ainsi qu'aux services officiels sanitaires, les connaissances et les outils leur permettant de s'approprier le contexte d'exportation en ce qui concerne les exigences sanitaires et phytosanitaires des pays tiers.

Il a donc été décidé d'organiser, avec la collaboration de l'École Nationale des Services Vétérinaires (VetAgroSup-ENSV) et de FranceAgriMer, 2 séminaires.

## I - Contexte

Les exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS) des pays tiers sont souvent perçues par les entreprises comme un frein aux exportations.

Les règles à l'exportation dans les domaines animal et végétal sont souvent complexes et nécessitent une connaissance et une attention particulières, ainsi qu'une communication et des informations appropriées, tant de la part des opérateurs que des services officiels chargés du contrôle et de la certification.

Les conditions d'organisation de l'accueil d'un audit externe réalisé par une autorité compétente de pays tiers importateur doivent également être maîtrisées par ces acteurs.

## II – Objectifs pédagogiques

Au regard de ce contexte, les informations dispensées au cours de ces séminaires devront permettre aux participants de :

- connaître le contexte du commerce international
- connaître les mécanismes de négociation pour l'ouverture de marchés à l'export
- savoir rechercher les informations relatives aux conditions sanitaires et phytosanitaires pour l'exportation vers les pays tiers
- connaître les modalités d'émission des certificats sanitaires et phytosanitaires
- savoir préparer un dossier de demande d'agrément à l'export
- connaître les principes du dialogue interculturel
- savoir gérer les incidents et les blocages en frontières liées à des litiges SPS.

## III – Organisation pratique des séminaires

Le programme prévisionnel de chaque séminaire est le suivant :

1 - Durée : 1 journée

2 – Public visé :

Dans un souci de relations partenariales et afin de répondre à des attentes renouvelées, le public de chaque séminaire sera mixte :

- Exportateurs projetant de s'orienter vers de nouveaux marchés
- Agents du MAAF affectés en DD(CS)PP et en DRAAF-DRIAAF-DAAF chargés au plus près de l'inspection des exportations vers les pays tiers.

Les DD(CS)PP et les DRAAF-DRIAAF-DAAF sont invitées à se coordonner au niveau régional afin d'assurer la participation de 2 personnes au moins par région.

3 – Contenu :

a) matin : de 08h00 à 12h30 :

- Les enjeux des exportations agroalimentaires, les principaux marchés cibles et la place de la France dans le monde
- Les différents acteurs dans le domaine SPS (MAAF/DGAL, FranceAgriMer, DGTrésor/SE, UBIFRANCE/ME, la Commission Européenne.....)
- Les enjeux des barrières sanitaires et les actions mises en place pour les réduire : les négociations multilatérales, bilatérales, les accords entre pays, les missions d'audit, l'élaboration des modèles de certificats sanitaires et phytosanitaires
- La priorisation des négociations SPS : le dispositif des comités export SPS et l'établissement d'une feuille de route des négociations SPS en fonction des priorités des secteurs professionnels
- Connaître les exigences des pays tiers : la base de données en ligne [Exp@don](#) – démonstration pratique
- La délivrance des certificats sanitaires et phytosanitaires : les étapes et les règles à respecter, y compris l'inspection officielle
- Comment obtenir les agréments exports : les différents cas de figure suivant les pays et les produits – Intervenants : Services sanitaires et phytosanitaires des Directions départementales et régionales du MAAF

b) pause déjeuner

c) après-midi : de 14h00 à 18h00 :

- Préparer et réussir les audits des pays tiers :
  - bien connaître la réglementation du pays
  - préparer l'audit avec les services officiels et le personnel de l'entreprise
  - prendre en compte les attentes des délégations étrangères, savoir les accueillir
  - les facteurs de succès ou d'échec en cours d'audit, les règles à respecter
  - comment travailler avec un interprète
  - gérer les suites de l'audit
- Gestion des incidents et des blocages en frontière liés à des litiges SPS.

4 – Organismes pressentis pour intervenir : DGAL, Services sanitaires et phytosanitaires des directions départementales et régionales du MAAF, FranceAgriMer, Ubifrance, industriels, un interprète.

5 – Calendrier :

Il est prévu deux séminaires distincts :

- le 29 avril 2014 à BORDEAUX - code Epicéa 147068 - date limite d'inscription : le 11 avril 2014
- le 04 juillet 2014 à PARIS - code Epicéa 147516 - date limite d'inscription : le 13 juin 2014

#### **IV – Prise en charge des frais**

Les frais de déplacement et de séjour seront assurés par leur structure d'appartenance :

- pour les agents DRAAF-DRIAAF-DAAF : sur le programme 215
- pour les agents des DD(CS)PP : sur le programme 333.

#### **V- Inscriptions**

Les demandes d'inscription (voir fiche spécifique en annexe) sont à transmettre :

- en respectant les dates limites de réponses
- en précisant bien l'option pour la date du séminaire
- en mentionnant les coordonnées complètes de chaque personne intéressée,

aux adresses suivantes :

a) par courrier ou par fax à :

VetAgroSup - École Nationale des Services Vétérinaires  
Formation continue  
1 avenue Bourgelat  
BP 83  
69280 MARCY L'ÉTOILE  
Tél : 04-78-87-25-45  
Fax : 04-78-87-25-48

b) par messagerie à :

[formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr](mailto:formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr)  
[michel.mas@ensv.vetagro-sup.fr](mailto:michel.mas@ensv.vetagro-sup.fr)  
[marie-odile.kuntz@agriculture.gouv.fr](mailto:marie-odile.kuntz@agriculture.gouv.fr)

Le Directeur Général Adjoint  
Chef du Service de la coordination  
des actions sanitaires – C-V-O

Jean-Luc ANGOT



Il est rappelé aux agents que la présente fiche doit être transmise au responsable hiérarchique puis à votre responsable local de formation

2014

NOM (M. Mme Mlle) :	Direction :
Prénom :	Service :
Catégorie :	Adresse administrative :
Grade :	Télécopie :
Courriel :	
Tél :	

Fonction(s) exercée(s) :	Structure organisatrice de l'action
Attentes précises :	Code EPICEA : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Fait à <input type="text"/> le <input type="text"/>	(à préciser) Intitulé :
Signature de l'agent	Date(s) : <input type="text"/>
	(à préciser) Lieu :
	<input type="checkbox"/>

**Cette demande constitue un engagement ferme à suivre la formation.**

cadre réservé à l'administration

Visa du responsable local de formation (Nom, prénom, signature) :

**Avis du chef de service et du DRAAF**

**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)**

favorable

favorable

- |                          |  |                          |
|--------------------------|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | défavorable                                  | <input type="checkbox"/> |
| <b>motifs de refus</b>   |  |                          |
| <input type="checkbox"/> | Contraintes organisationnelles               | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Inadéquation au plan de formation du service | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Contraintes budgétaires                      | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Autres raisons (à préciser)                  | <input type="checkbox"/> |

Dates   
Signatures

Date   
Signature